



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 11 janvier 2021, à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement n° 279-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage no RRU2-2012 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 208-2015 aux fins de créer la zone R-189 en vue d'autoriser, sur le lot 4 525 091 (rue Carmen), l'usage « Habitation multifamiliale » composé de logements sociaux destinés à des personnes ayant besoin d'hébergement*
- Règlement n° 280-2020 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*

Ces règlements ont fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray de certificats de conformité, le 4 février 2021, et sont en conséquence réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ces règlements sont entrés en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 février 2021.

Marie-Josée Charron, greffière